



DYSPLASIE ET EXAMEN RADIOLOGIQUE DE LA HANCHE PROTOCOLE

Nous vous rappelons les obligations qui nous sont imposées par la CENTRALE CANINE et l'engagement de notre Club dans la lutte contre les tares héréditaires invalidantes. Parmi ces tares la dysplasie de la hanche occupe une place à part puisque toute transaction engage légalement la responsabilité du vendeur d'un chien officiellement reconnu « atteint de dysplasie ».

Par ailleurs tout reproducteur doit être titulaire d'un certificat de lecture certifié, attestant sa qualification A, B, ou C, pour pouvoir accéder aux indices 2, 3, 4, 5 et 6 de notre grille de cotation, A, B ou C pour accéder au titre de Trialer et de Lauréat du Challenge Standard, depuis le 1^{er} janvier 2013 qualification A ou B pour accéder aux titres de Champion de Conformité au Standard et de Champion de Travail, à compter de 1^{er} juillet 2015 *au titre de Champion de France Jeune et de Champion des Expositions Nationales*.

Ces exigences pour le particulier et pour la race devraient amener chaque propriétaire à faire radiographier ses reproducteurs.

L'identification du cliché doit être effectuée par un marquage sur le support lui-même pour éviter toute falsification. Réalisée par le vétérinaire cette identification devra donc obligatoirement comporter les indications suivantes :

- les nom et prénoms du propriétaire,
- nom du chien, affixe, numéro L.O.F, numéro d'identification (tatouage et/ou insert électronique), date de naissance, race et sexe,
- date de l'examen radiologique,
- mention du côté, droit ou gauche,
- nom et prénom du praticien et son numéro d'ordre.

Le vétérinaire devra, en plus, délivrer au propriétaire une attestation certifiant qu'il a vérifié et lu lui-même le numéro d'identification directement sur l'animal et précisant le protocole anesthésique ou sédatif. Cette attestation établie obligatoirement sur le modèle imposé par la CENTRALE CANINE, est à télécharger par le propriétaire sur le site internet de cette dernière :

[.http://www.scc.asso.fr/mediatheque/Formulaires/Sa nte/Depistage_radio_V2.jpg](http://www.scc.asso.fr/mediatheque/Formulaires/Sa nte/Depistage_radio_V2.jpg)

. ou le site du Club : www.braquedauvergne.fr (rubrique dysplasie),

. ou encore par le vétérinaire (site sécurisé) sur l'espace vétérinaire de la CENTRALE CANINE :

https://base.veterinaire.fr/portail/portail_v2.aspx

Une partie de ce formulaire est à remplir et à signer par le propriétaire du chien qui accepte ainsi que les résultats soient transmis à la CENTRALE CANINE et au Club de race pour diffusion et utilisation en tant

qu'information utile à la sélection. Après réalisation du cliché par son vétérinaire, le propriétaire devra adresser par courrier au nouveau lecteur officiel de la R.A.B.A., le Docteur Jean-François LEFOL, et ce à partir du 1^{er} novembre 2017

La radiographie argentique ou support plastique

- 1 enveloppe timbrée à votre adresse, adaptée au format et au poids de la radiographie et des documents obligatoires

- la photocopie du Certificat de naissance ou du Pédigrée et

- le formulaire SCC de demande dépistage de la dysplasie dûment rempli à télécharger sur site SCC ou R.A.B.A

- 1 chèque de 25 Euros à l'ordre du Docteur Jean-François LEFOL

- 1 enveloppe timbrée à l'adresse de la R.A.B.A. 4, rue de Montigny – 14810 GONNEVILLE en AUGÉ

Les radiographies numériques

- 1 enveloppe timbrée à votre adresse et les documents officiels obligatoires cités ci-dessus.

- 1 chèque de 25 Euros à l'ordre du Docteur Jean-François LEFOL

- 1 enveloppe timbrée à l'adresse de la R.A.B.A.

Envoyer le tout à : Dr Jean-François LEFOL

**Le Maresquier, route de Caen
14150 OUISTREHAM**

Si le vétérinaire procède à une radiographie numérique, deux possibilités :

1) demander au vétérinaire de la faire développer sur support plastique puis l'envoyer selon la procédure ci-dessus.

2) ou faire télécharger directement par le vétérinaire la radiographie numérisée, sous forme de dossier DICOM avec son formulaire convenablement rempli, sur un portail informatique dédié à l'adresse : <http://www.myvetsxl.com>.

Aucun autre support ne sera accepté. Tout dossier incomplet sera bloqué ou retourné. La R.A.B.A. transmettra copies des résultats de lectures, quel qu'en soient les résultats, à la CENTRALE CANINE qui les enregistrera et figureront sur les certificats de naissance et les pedigrees.

Tout résultat de lecture peut faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de la CENTRALE CANINE, l'appel portant obligatoirement sur la radiographie qui a fait l'objet de la notation initiale. La saisine de la commission d'appel doit se faire par l'intermédiaire de la CENTRALE CANINE en lui adressant votre dossier 155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS CEDEX.

